



Règlement particulier championnat départemental jeunes 2026-2027

N° de dossier : 2600372

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions.

Article 1 : Joueurs concernés

Le championnat est ouvert aux joueurs minibad, poussin, benjamin, minime, cadet et junior licenciés auprès de la FFBAD et ayant une licence dans un club affilié au CODEP67, ainsi que des clubs de Phalsbourg et Sarrebourg, dans les séries de classement P12 à N1, ainsi qu'aux non-compétiteurs (NC), qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

Article 2 : Dates et lieu de la compétition

- **2.1** : La compétition se déroulera du samedi 23 au dimanche 24 janvier 2027.
- **2.2** : La compétition se déroulera au Gymnase Le 3 – Rue de Wissembourg – 67150 ERSTEIN.
- **2.3** : Les horaires sont les suivants : 08 h 00 à 23 h 00 le samedi, 08 h 00 à 19 h 00 le dimanche.

Article 3 : Tableaux et mode de compétition

- **3.1** : Les tableaux proposés sont : Simple Homme, Simple Dame, Double Hommes, Double Dames, Doubles mixtes.
- **3.2** : Tous les tableaux se joueront en poules, suivies dans la mesure du possible, d'un tableau d'élimination directe avec match pour la troisième place. Le nombre de sortants par poule sera indiqué par voie d'affichage. Si un tableau n'atteignait pas le minimum de 3 joueurs ou paires, il ne serait pas maintenu. En accord avec le juge-arbitre, les joueurs seront intégrés à la catégorie immédiatement supérieure.
- **3.3** : Les tableaux seront réalisés sur la base de 6 catégories d'âge, chacune limitée à 32 joueurs ou paires.
- **3.4** : Le surclassement est autorisé dans la limite d'une catégorie d'âge. Dans ce cas, le joueur concerné devra se surclasser dans tous les tableaux.
 - a. Minibad ;
 - b. Poussin ;
 - c. Benjamin ;
 - d. Minime ;
 - e. Cadet ;
 - f. Junior.

Afin de permettre un nombre de matches confortable pour chaque joueur, les tableaux benjamin, minime, cadet et junior seront scindés en deux parties (Honneur et Espoir) s'ils devaient comporter plus de douze joueurs ou paires.

- **3.5** : La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera celle au **9 janvier 2027**. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur classement avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.
- **3.6** : Les tableaux se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.



- **3.7** : Les phases de poules de chaque tableau, ainsi que, dans la mesure du possible, les matches à élimination jusqu'aux quarts de finale se dérouleront en intégralité le samedi, le dimanche sera réservé à la fin des tableaux.

Article 4 : Qualification pour le championnat régional jeunes

- **4.1** : Seuls les vainqueurs de chaque niveau sont automatiquement qualifiés pour le championnat régional. Les joueurs inscrits en catégorie Minibad ne pourront prétendre à une qualification pour le championnat régional.
- **4.2** : Dans le cas où le tableau d'une catégorie d'âge était scindé en deux, seuls les vainqueurs de la série « Honneur » seront qualifiés pour le championnat régional.
- **4.3** : Dans le cas où un tableau ne serait pas maintenu, aucun joueur de ce tableau ne sera qualifié automatiquement.

Article 5 : Inscriptions

- **5.1** : L'inscription doit se faire impérativement en ligne, via le module dédié sur la plateforme BadNet, soit de manière individuelle, soit avec un compte club. Le paiement devra être fait à l'inscription.
- **5.2** : La plage d'inscription est fixée du 1^{er} août 2026 à 00 h 00 au **17 janvier 2027 à 23 h 59**. Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil de nos infrastructures (300 joueurs) ou d'un tableau (32 joueurs), la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection (date de paiement du second joueur de la paire.)
- **5.3** : Les droits d'inscription sont fixés à 10 € pour un tableau, 14 € pour deux tableaux et 18 € pour trois tableaux.
- **5.4** : Aucun paiement sur place ne sera accepté.

Article 6 : Organisation et déroulement de la compétition

- **6.1** : Le juge-arbitre de la compétition est Jean-François FERTINEL. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.
- **6.2** : Le GEO de la compétition sera Geoffroy BALAYN.
- **6.3** : En dehors des demi-finales et finales, les matches sont majoritairement auto-arbitrés (sauf décision contraire du juge-arbitre).
- **6.4** : Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match (sauf finales où ils seront fournis par l'organisateur). En cas de litige, le volant officiel est le **RSL N°3 Pro** en vente dans la salle.
- **6.5** : Tout volant touchant une quelconque partie de la structure sera compté faute au service et en cours de jeu.
- **6.6** : Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
- **6.7** : Le temps de récupération entre les matches est de 20 minutes.
- **6.8** : Le temps de prise de contact avec le terrain est de 2 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur ne se présentant pas pour son match dans un délai de 5 minutes à compter de l'appel de son match pourra être disqualifié.
- **6.9** : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au **18 janvier 2027**. Il devra prévenir l'organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-



participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG) ou à l'adresse e-mail forfait@lgebada.com par tout moyen prouvant la date de réception.

- **6.10** : La cérémonie de remise des prix sera effectuée en fin de compétition le dimanche. La présence à la remise des prix conditionne le prix. (c.f. article 3.1.4 du Code de conduite des joueurs)